



Le 30 avril 2003

Madame Rosemary Al Hayek
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf
Réponse à une question soulevée lors de la séance d'information tenue
le 23 avril 2003**

Madame,

Veillez trouver ci-après la réponse à la question soulevée lors de la séance d'information tenue le 23 avril dernier.

Question soulevée par un citoyen :

Pourquoi est-ce que l'étude d'impact ne tient pas compte de la problématique d'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent ?

Réponse de la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement :

La problématique d'érosion des berges sur la Côte-Nord n'est pas en lien direct avec le projet de réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf, tel que décrit dans l'étude d'impact, d'autant plus que le tracé de route proposé se situe majoritairement à plus de 500 mètres des berges.

Pour ces raisons, la Direction des évaluations environnementales n'a pas jugé utile de demander des précisions relativement à l'érosion des berges du Saint-Laurent à la hauteur de Sainte-Anne-de-Portneuf lors de l'étape de recevabilité de l'étude d'impact.

...2



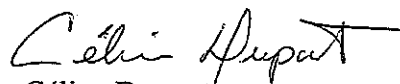
Précisions apportées par la Direction régionale de la Côte-Nord concernant l'entente spécifique portant sur l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'érosion des berges sur la Côte-Nord

Le Conseil régional de développement de la Côte-Nord (CRD) et six ministères provinciaux (Sécurité publique, Affaires municipales et Métropole, Ressources naturelles, Régions, Transports, Environnement) ont signé, au printemps 2000, une entente spécifique portant sur l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'érosion des berges sur la Côte-Nord.

En effet, les efforts consentis par le gouvernement du Québec, les municipalités et les résidents, jusqu'à cette date, étaient importants mais n'étaient pas réalisés avec une vision globale de la problématique.

Les mandats du groupe de travail découlant de l'entente visent à acquérir les connaissances terrains, à analyser l'ensemble du phénomène pour la rive nord du Saint-Laurent entre Tadoussac et Blanc-Sablon, et à proposer des solutions à long terme. Le budget de l'entente a atteint 920 000 \$ et le rapport du groupe de travail devrait être déposé en décembre 2003. Il comprendra des recommandations, par unité de gestion, du milieu côtier, incluant la Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf.

Le projet de contournement de la Municipalité éloigne de façon substantielle, soit à plus de 500 mètres pour la majeure partie du projet, le tronçon visé par rapport au fleuve Saint-Laurent. On peut donc considérer que le tracé proposé ne sera pas problématique en regard de la vulnérabilité à l'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent.



Céline Dupont
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre